



## **PROJET PEDAGOGIQUE**

**ALSH de SAINT SAUVEUR DE BERGERAC**

**VACANCES HIVER 2020**

# Sommaire

Descriptif de l'accueil	p. 3
I. Rappel des intentions éducatives du Projet Educatif	p. 4
II. Les objectifs pédagogiques	p. 5
III. Les activités	p. 6
IV. La répartition des temps respectifs d'activité et de repos	p. 6
V. Les modalités de participation des mineurs	p. 8
VI. Les mesures envisagées pour l'accueil des mineurs atteints de troubles de la santé ou de handicap	p. 8
VII. Les caractéristiques des locaux et des espaces utilisés	p. 8
VIII. Les modalités de fonctionnement de l'équipe	p. 9
IX. Les modalités d'évaluation de l'accueil	p. 9

## **Descriptif de l'accueil**

Nature de l'accueil : Accueil de Loisirs Sans Hébergement

Il est situé dans le bourg, à proximité de l'école de St Sauveur de Bergerac, commune rurale de 840 habitants, à 7 km de Bergerac.

Adresse : 10, impasse traversière - 24520 St Sauveur de Bergerac

Tél. : 05.53.74.80.41 – mail : alsh.stsauveur@la-cab.fr

Nom et coordonnées de l'organisateur :

Communauté d'Agglomération Bergeracoise

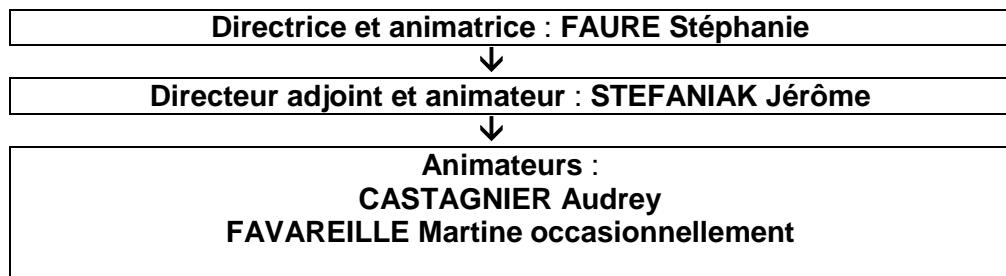
Domaine de la Tour- La Tour Est - CS 40012 - 24112 Bergerac Cedex

L'accueil de loisirs est un lieu de rencontre où l'enfant peut retrouver ses copains, partager, communiquer ou créer des liens avec d'autres enfants comme avec les adultes. L'équipe d'animation souhaite proposer un accueil qui soit vraiment de loisirs, éducatifs, où l'enfant peut évoluer dans un cadre sécurisé, y découvrir de nouvelles activités culturelles, sportives et d'expression.

Actuellement, la structure a une capacité d'accueil de 35 enfants de 4 à 12 ans (10 places autorisées pour les 4/5 ans). Elle accueille essentiellement les enfants des communes avoisinantes (Creysse, Cours de Pile, Lamonzie-Montastruc, Mouleydier et St Germain et Mons)

L'ALSH est ouvert du lundi 24 février au vendredi 6 mars 2020 de 7h30 à 18h30.

Organigramme :



**Du personnel saisonnier complète l'équipe sur les temps de vacances.**

## I. Rappel des intentions éducatives du Projet Educatif

**L'Accueil de Loisirs est une richesse supplémentaire dans la construction de l'enfant en tant que futur adulte.**

Il répond aux besoins et aux rythmes de l'enfant et du jeune en toute sécurité (affective, morale et physique).

La politique jeunesse de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise s'articule donc autour des orientations éducatives suivantes :

### **Promouvoir le loisir éducatif**

Le rôle de l'animateur est de créer les conditions propices aux enfants en vue de permettre la construction de leur identité et l'émergence de leurs idées. L'enfant ou le jeune doit pouvoir avoir le droit et la liberté de s'exprimer, de choisir, de proposer et de décider.

Favoriser le développement et l'épanouissement de l'enfant, du jeune, par le jeu et l'activité dans le respect de ses rythmes et de ses besoins chrono-biologiques.

Garder toujours à l'esprit que les temps passés par l'enfant sur les structures de loisirs doivent être des temps de détente et de plaisir.

### **Favoriser l'autonomie et le sens des responsabilités**

Mettre les enfants et les jeunes en situation de coresponsabilité au sein du groupe, dans la vie quotidienne comme dans les activités de loisirs.

Cela est rendu possible lors de l'élaboration de projets, avec pédagogie et méthode. Pour bien grandir, tout enfant doit pouvoir expérimenter, acquérir des responsabilités, gagner en autonomie en parallèle du développement de connaissances et de compétences.

### **Favoriser la mixité sous toutes ses formes (culturelle, sociale...).**

Beaucoup de communautés vivent à côté les unes des autres sans se rencontrer et en ne se connaissant pas ou peu. Pour un enrichissement mutuel et pour limiter les risques de rejet ou de repli, il est nécessaire de favoriser la rencontre de différentes cultures.

Nos accueils de loisirs sont, en ce sens, des lieux privilégiés pour favoriser le « vivre ensemble ». Facteur d'enrichissements mutuels, la mixité se décline sous diverses formes :

- genre : garçon/fille ;
- handicap : accueillir, agir avec des personnes en situation de handicap ;
- territoire et habitat : urbain/rural ; quartiers politique de la ville, ... ;
- âge ;
- sociale : permet le brassage, la rencontre sans distinction des personnes par CSP (catégories socio-professionnelles), des plus humbles aux plus aisées ;
- culturelle : selon ses origines, l'éducation reçue, ses pratiques, etc...

**Accueillir les différences** en favorisant l'inclusion des enfants atteints de troubles de la santé ou de handicap dans des séjours composés de mineurs valides.

En faisant référence à la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation, la citoyenneté et la vie sociale des personnes handicapées.

La CAB prend en compte les spécificités de cet accueil en s'appuyant sur les compétences d'un partenaire privilégié : l'IME (l'Institut Médico Educatif) de Rosette géré par l'association des Papillons Blancs.

**Amener les enfants et les jeunes à découvrir leur territoire** dans sa dimension locale en priorité, mais aussi plus élargie avec la proposition de mini-séjours.

La complémentarité entre les accueils de loisirs au niveau des moyens humains et logistiques contribue à un travail de mise en réseau des compétences (rencontres inter-centres).

**Sensibiliser les enfants et les jeunes à la notion de développement durable et d'écocitoyenneté.**

**Le développement durable** répond aux besoins des générations actuelles sans compromettre la capacité des générations futures. Véritable enjeu de société, les accueils de loisirs sont des vecteurs de transmission des valeurs de respect de l'environnement et d'encouragement à une démarche de développement durable.

Dans nos ALSH, les enfants sont attentifs et participatifs à des activités d'expérimentation de type : réalisation d'un potager, sensibilisation à la permaculture, au tri sélectif et au recyclage ainsi que des soirées familles « repas zéro déchet ».

## **II. Les objectifs pédagogiques**

Le projet pédagogique est élaboré en équipe où chacun apporte sa réflexion. Les responsabilités et les tâches sont réparties en fonction des idées et des attentes de chaque animateur en cohérence avec le projet éducatif. Il donne naissance à des projets d'animations qui se concrétisent par un programme d'activités. Nous nous appuyons sur les compétences de chacun et la complémentarité dans l'équipe (profil sportif, manuel, artistique...).

L'équipe d'animation a repensé la complémentarité et la continuité des temps de l'enfant.

Les différents bilans et constats de l'année écoulée, nous conduisent à maintenir et développer certaines valeurs importantes pour notre équipe.

Différentes thématiques (chaque vacance scolaire) seront abordées au travers de plusieurs objectifs pédagogiques.

### **Conforter l'autonomie de l'enfant**

#### Objectif opérationnel :

- Permettre à l'enfant de développer son indépendance

#### Actions :

- En renforçant ses capacités à faire seul
- En l'encourageant à persévérer dans ses différentes actions quotidiennes
- En instaurant différents outils pédagogiques et ludiques : tableau de repérage du suivi de la journée, code couleur de rangement, tableau de responsabilité

### **Privilégier le bien être de l'enfant**

#### Objectif opérationnel :

- Considérer le rythme de chacun

#### Actions :

- En individualisant l'accueil en fonction de son rythme, de ses envies, de ses besoins
- En ritualisant les temps d'apaisement après le repas
- En développant les temps d'échanges et de partages en fin de journée
- En proposant une alternance de choix d'activité individuelle ou collective favorisant ainsi son plaisir

## **Renforcer la mixité**

### Objectif opérationnel :

- Faciliter le vivre ensemble

### Actions :

- En favorisant l'inclusion des enfants atteints de troubles de la santé ou de handicaps, accompagnés d'un éducateur spécialisé
- En contribuant à leur épanouissement dans un cadre de loisirs collectif et professionnel
- En encourageant l'enfant à adopter un comportement de bienveillance
- En amenant l'enfant au dialogue lors de conflits ou de gestion de ses émotions
- En sensibilisant les enfants au respect et à la tolérance

## **III. Les activités**

La qualité éducative des activités tient compte :

- du respect des rythmes chrono biologiques de l'enfant.
- de la pertinence de l'organisation des activités.

Notre rôle est de proposer des loisirs éducatifs dans le respect de la législation (cf Arrêté du 25/04/2012) et garantissant la sécurité morale et physique des participants. Nous souhaitons favoriser la découverte d'activités innovantes et impliquer les enfants et les jeunes dans leur organisation.

Chaque année, l'équipe d'animation choisit différents thèmes pour travailler sur les projets d'animations. Elle accueille les enfants en proposant des activités variées, leur permettant la découverte et l'envie de participer. L'équipe d'animation propose des activités au choix ou à la carte afin de respecter les rythmes de l'enfant. Cela passera par des temps d'activités et de détente : des temps pour jouer, se ressourcer.

Pour ces périodes, les enfants pourront développer leur créativité ou/et leur motricité.

Les activités proposées en lien avec le thème « le voyage d'Arlequin » : randonnées pédestres, activités manuelles autour des carnavaux de Nice, Rio et Venise, des représentations théâtrales, jeux de piste dans les bois et le bourg de Saint Sauveur, ateliers culinaires, sorties pédagogiques...

## **IV. La répartition des temps d'activité et de repos**

A travers l'organisation de la vie quotidienne, l'équipe s'engage à respecter la sécurité physique, morale et affective des enfants accueillis à (cf VIII, le rôle des animateurs).

## La vie quotidienne des petites vacances

OBJECTIFS	MOYENS
<b>ACCUEIL : de 7H30 à 09H30</b>	
Permettre aux enfants d'avoir des rythmes différenciés	Arrivées échelonnées
Echanger, informer, donner confiance	Accueil des parents et transmissions
Contrôler les présences	Appel, liste des enfants inscrits
Travailler sur la qualité de l'accueil, apporter du réconfort, favoriser les échanges, informer	Animateur à l'écoute : observe, accueille, propose une collation, présente les activités.
<b>ACTIVITES : de 9H30 à 11H30</b>	
S'assurer de tout mettre en œuvre dans l'intérêt de l'enfant, assurer la sécurité physique et morale de tous, favoriser l'épanouissement	Choix de l'activité en lien avec les projets éducatif et pédagogique. Un temps calme est aménagé en fin d'activité, avant de prendre le goûter.
<b>REPAS : de 11h45 à 13h30</b>	
Répondre aux besoins physiologiques, d'hygiène et d'autonomie  Partager, échanger	Passage aux toilettes et lavage des mains. Pour les plus grands, chaque enfant compose lui-même son repas sur un plateau. L'enfant est incité à goûter de tout. Chaque enfant débarrasse et range sa table. L'animateur veille au bon déroulement du repas.
<b>TEMPS CALME : de 13h30 à 14h30</b>	
Permettre aux enfants d'avoir des rythmes différenciés	Des jeux calmes et de détente sont proposés. (coloriage, lecture, musique, initiation méditation ou, yoga,...)
<b>ACTIVITE : de 14h30 à 16h</b>	
S'assurer de tout mettre en œuvre dans l'intérêt de l'enfant, assurer la sécurité physique et morale de tous, favoriser l'épanouissement	Choix de l'activité en lien avec les projets éducatif et pédagogique.
<b>GOUTER/ECHANGE : de 16h à 17h</b>	
Répondre aux besoins physiologiques, partager, échanger	Préparation du goûter par les animateurs avec les enfants et prise du goûter ensemble, rangement. Temps d'échanges et bilan de la journée.
<b>TEMPS LIBRE/RETOURS : de 17h à 18h30</b>	
Permettre aux enfants d'avoir un temps personnel en attendant les parents.	L'animateur est présent, jeux avec l'enfant en fonction de ses envies
Partager, échanger	L'animateur va au-devant des parents
Veiller à la sécurité, être responsable	L'animateur doit savoir avec qui repart l'enfant, aucun enfant ne part sans autorisation des parents

## **V. Les modalités de participation des mineurs**

Dès leur arrivée dans les locaux de l'ALSH, les enfants participent activement à la vie de celui-ci : ils rangent leurs affaires personnelles (sacs d'école, vêtements... aux lieux prévus à cet effet), s'attribuent un verre (notent leur nom) et choisissent leur activité pour l'après-midi. Ils participent à la mise en place de celle-ci, ainsi qu'au rangement et nettoyage. Ils aident régulièrement à la préparation du goûter et à sa distribution. Les différentes tâches sont réparties toutes les semaines afin que chacun contribue à cette vie en collectivité. La participation active de l'enfant est sollicitée, de même que l'entraide.

## **VI. Les mesures envisagées pour l'accueil des mineurs atteints de troubles de la santé ou de handicap**

Pour accueillir au mieux les enfants atteints de trouble de la santé ou porteur de handicap, l'équipe de direction et d'animation est à l'écoute de la famille afin d'explorer toutes les possibilités (aménagement de locaux, prise en charge particulière) pour optimiser les conditions d'accueil de l'enfant. L'organisation mise en place doit répondre au mieux aux besoins de l'enfant sans mettre en difficulté ni l'enfant, ni le groupe, ni l'équipe d'animation.

## **VII. Les caractéristiques des locaux et des espaces utilisés**

Pendant les temps d'animation, les enfants sont répartis dans 2 ou 3 salles distinctes, suivant les activités proposées et leur âge.

Les locaux utilisés se situent dans l'ancienne école communale, composée de :

### Espaces intérieurs :

- 1 petite salle, servant d'accueil aux enfants de 4/6 ans, dotée d'une grande baie vitrée, porte manteaux, et rangements facilement accessibles pour les enfants. Les familles peuvent y trouver toutes les informations nécessaires (plaquettes, programmes, trombinoscope de l'équipe, menus...),
- Le bureau d'accueil et un petit coin cuisine aménagé (infirmerie, évier, frigo et rangements divers),
- 1 grande salle, pour les plus de 6 ans, non attenante à la première (séparée par une cour et un couloir de rangement doté d'un lavabo collectif).
- 1 petite salle, servant de dortoir aux plus petits (4/5 ans) comprenant armoire (rangements affaires personnelles de sieste), lave-linge, et couchettes individuelles.

### Espaces extérieurs :

- Une petite cour clôturée et sécurisée par un portail électrique,
- Un bloc sanitaire comprenant 3 urinoirs et 5 WC, dont un accès handicapés,
- 2 petits préaux attenants aux 2 salles principales.

Nous avons également accès à l'aire de jeux communale située à 100 mètres de l'ALSH (passage protégé traversant la départementale du bourg), ainsi que la salle des fêtes, salles associatives et terrains communaux.

Pour les activités sportives et culturelles, nous avons à disposition les différentes structures de la CAB comme le Gymnase « Bernard Delmara » à Creysse.

## **VIII. Les modalités de fonctionnement de l'équipe**

Pour permettre une meilleure réflexion, des temps hebdomadaires sont prévus en équipe avec la directrice qui transmet les informations et les consignes.

Toute l'équipe d'animation est associée à la construction du projet pédagogique. Ces temps de concertation et de régulation s'effectuent en réunion d'équipe et font l'objet d'un compte rendu.

Plusieurs cahiers sont mis en place pour toutes les autres transmissions : « administratif » (interne à l'équipe), « familles » pour les informations et notes importantes (départs ou évènements exceptionnels,...), et « suivi entretien et ménage des locaux ».

Il peut être fait appel à des intervenants extérieurs suivant le projet d'animation en lien avec les objectifs fixés. Ils seront toujours accompagnés d'un animateur de l'équipe.

Un nouvel animateur ou stagiaire sera associé de la même façon à nos projets (après un entretien individuel avec la directrice).

### **Le directeur assure les rôles de :**

- Formateur : Il accompagne les animateurs dans leur parcours de formation continue et assure aussi la formation de stagiaires accueillis à l'ALSH.
- Coordinateur : Il supervise les projets de l'équipe et fait le lien avec les différents partenaires, intervenants, autres ALSH et hiérarchie. Il est garant du bon déroulement du projet pédagogique et du bon fonctionnement de la structure.
- « Moteur » : Il guide son équipe dans le choix de ses idées et de ses démarches. Il accompagne, soutient et écoute ses animateurs. Il travaille avec eux leurs compétences et points forts en vue d'être efficient mais aussi de manière à ce que chacun se sente respecté. Il est en recherche perpétuelle d'amélioration de la qualité d'accueil au quotidien.

### **L'animateur doit :**

- Etre conscient des responsabilités qui lui sont confiées, tant au niveau de la sécurité physique, morale qu'affective de l'enfant. C'est la raison pour laquelle, il est très important d'instaurer un réel dialogue avec l'enfant.
- Participer à la construction du ou des projets pédagogiques
- Mettre en œuvre un projet d'animation issu du projet pédagogique et assurer l'animation des activités
- Assurer la vie quotidienne des enfants
- Lors de la présentation des activités ou sorties, informer l'enfant des règles à suivre et proposer des situations à vivre, des résolutions de problèmes plutôt que de la consommation passive d'activités.
- Anticiper la préparation de ses activités (recherches, tester les réalisations,...)
- Favoriser des échanges pendant les temps d'accueil et encourager, soutenir l'enfant dans l'activité.
- Donner à jouer, laisser jouer, jouer avec et faire jouer.
- Aller au-devant des familles pour créer un climat de confiance, présenter les projets et objectifs et instaurer le dialogue de manière à partager les informations concernant leur enfant.

Une vigilance particulière est demandée à l'ensemble du personnel :

- Ne pas fumer en présence des enfants.
- Ne pas utiliser de portable sans cas d'urgence.
- Mettre en ordre les salles, vérifier les fermetures des portes, fenêtres, lumières, WC, portail...

Une attention particulière est portée envers les équipes techniques (nettoyage, cuisine, agents d'entretien,...) car l'ALSH ne peut fonctionner sans l'adhésion et l'implication de tous.

## **IX. Les modalités d'évaluation de l'accueil**

Afin que le projet pédagogique soit le reflet du fonctionnement de l'équipe et un véritable outil de travail, des outils d'évaluation sont mis en place : critères, indicateurs et grilles dévaluation. Ils font l'objet d'échanges et d'analyse de pratiques en équipe puis avec la coordinatrice jeunesse et avec la Directrice du service Enfance et Jeunesse. Ces outils permettent de mesurer l'écart entre les objectifs fixés dans le projet pédagogique et la concrétisation sur le terrain à travers nos différents moyens.

Une synthèse de ces évaluations est faite pour permettre un retour à la direction et aux élus jeunesse.